

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2628

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations et transformations d'emplois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'exécution du plan de mandat et des objectifs identifiés par les services dans le cadre des contrats de responsabilité conduisent à proposer la création et la transformation d'un certain nombre d'emplois :

- créations d'emplois (voir tableau A inscrit dans le délibère),
- transformations d'emplois (voir tableau B inscrit dans le délibère),
- suppression d'emploi.

A savoir pour les créations et transformations d'emplois :

- cabinet du président

Les missions de chef de bureau sont actuellement exercées par un collaborateur de cabinet. Cette personne est lauréate du concours de rédacteur. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à la création d'un emploi de rédacteur pour permettre sa nomination. Cette création n'aura pas d'incidence sur la masse salariale.

- direction de la communication

L'organisation actuelle du service presse évolue.

Aujourd'hui un collaborateur de cabinet a en charge les relations avec la presse. Cette personne va dorénavant s'occuper des relations avec la presse des deux collectivités : ville de Lyon et Communauté urbaine. Il est donc proposé que soit créé un poste de cadre A rémunéré sur la base de l'indice 1 455 (50 % ville de Lyon et 50 % Communauté urbaine).

Par ailleurs, par délibération n° 2005-2509 en date du 14 février 2005, a été créé un emploi d'attaché de presse pour prendre en charge les relations de presse de la Communauté urbaine et de ses vice-présidents.

Cette organisation nécessite la création d'un poste de cadre B pour apporter une assistance au responsable et à l'attaché de presse.

Ces créations sont financièrement compensées par la suppression de l'emploi de collaborateur de cabinet.

Enfin, il est proposé de créer un poste de cadre A pour suivre les dossiers de promotion économique, mission jusqu'alors exercée par une chargée de mission qui est affectée à la direction de la prospective et stratégie d'agglomération.

Le coût supplémentaire de ce poste est de 26 000 € pour l'année 2005, soit 40 000 € en année pleine.

- délégation générale au développement économique

Par délibération n° 2004-1913 a été créé pour un an, un poste de cadre A ingénieur chargé de mission éditorial, pour élaborer et suivre le projet portail économique. La charge de travail actuelle et future compte tenu de l'ouverture du portail nécessite que cet emploi puisse être maintenu dans l'effectif. Il est donc proposé de transformer ce poste en un emploi pérenne. Ce poste est cofinancé par la Région dans le cadre du contrat d'agglomération.

Par ailleurs, les missions administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe ont été jusqu'à présent assurées par un agent de l'équipe mobile dans la mesure où la charge de ce poste n'avait pu être définie en phase d'élaboration. L'étude de charge montre que la pérennisation de cette mission est nécessaire. Il est donc proposé de procéder à la création d'un poste d'agent administratif.

Le coût supplémentaire de ces créations est de 30 000 € pour l'année 2005, soit 55 000 € en année pleine.

- direction de l'eau

L'ajustement de l'organisation des stations d'épuration et de l'usine de Pierre Bénite entraîne un réajustement des effectifs. C'est pourquoi il est proposé de procéder à la transformation d'un emploi d'ingénieur adjoint au responsable de l'usine en un emploi de technicien supérieur territorial responsable qualité sécurité environnement.

Par ailleurs, le responsable du service traitement station a dorénavant la charge de la coordination de ce service et de celui de l'usine de Pierre Bénite, cette charge supplémentaire nécessite la création d'un emploi de catégorie B technique ou administrative pour prendre en charge le suivi des dossiers marchés achats.

Cette création sera compensée par la suppression d'un emploi d'agent de salubrité qualifié.

Ces création et transformation n'entraînent pas de coût supplémentaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les créations d'emplois,

Services/emplois	Grades autorisés	N° de poste	Observations
Cabinet du président			
chef de bureau	rédacteur, rédacteur principal ou chef	05100046	pas de coût supplémentaire, compensé par le non-remplacement d'un collaborateur de cabinet
Direction de la communication			
responsable relations extérieures poste en partage avec la ville de Lyon créé à 50 %	responsable relations extérieures, poste rémunéré sur la base de l'indice 1455	05110036	postes qui seront compensés par la suppression d'un collaborateur de cabinet
assistante attachée de presse	rédacteur	05110037	
chargé de promotion économique	attaché	05110038	coût supplémentaire, 26 000 € pour l'année 2005

Délégation générale au développement économique et international			
<i>Direction des affaires économiques et internationales</i> assistante de gestion administrative	agent administratif, agent administratif qualifié	05170051	coût supplémentaire 17 000 € pour l'année 2005
Direction générale			
<i>Direction de l'eau</i> assistant marchés -achats	cadre B filière administrative ou technique	05510469	compensé par suppression et transformation d'emploi, pas de coût supplémentaire

b) - les transformations d'emplois,

Services/emplois	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observations
Délégation générale aux ressources					
responsable MOI	94600217	attaché	responsable MOI	ingénieur, ingénieur principal	recrutement sur ce grade, pas de coût supplémentaire
Délégation générale au développement économique et international					
<i>Direction des affaires économiques et internationales</i> chargé de mission développement économique	98170028	ingénieur	chargé de mission développement économique	attaché, attaché principal 2° et 1ère classe	recrutement sur ce grade, pas de coût supplémentaire
Direction générale					
<i>Direction de l'eau</i> adjoint au responsable	01510679	ingénieur	technicien qualité sécurité	technicien supérieur territorial technicien supérieur territorial principal ou chef	pas de coût global supplémentaire
responsable du service études	94510641	ingénieur	responsable du service études	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	mise en conformité du grade et de la fonction CTP du 21/12/1999
responsable du service exploitation réseaux	94510013	ingénieur	responsable du service exploitation réseaux	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	mise en conformité du grade et de la fonction CTP du 21/12/1999
responsable du service stations traitement	94510016	ingénieur	responsable du service stations traitement	ingénieur en chef classe normale ou exceptionnelle	mise en conformité du grade et de la fonction CTP du 21/12/1999

c) - suppression d'emploi,

- un poste d'agent de salubrité qualifié (poste n° 94510377).

2° - La dépense supplémentaire en résultant, soit 43 000 € a été prévue et sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 641 100, 641 120, 641 180, 641 310 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,